



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M. Stéphane CARTEADO, M. Jean Jules MORTEO, Mme Alexandra MARGUERITE, M. Pascal VAUZELLE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, M. Arnaud DUBOIS, Mme Marina LOOS, M. Nicolas LHERBIER, Mme Stéphanie LAFINE, M. Thierry JOUE, M. Michel LAVENTURE, Mme Ilda FELICIDADE, Mme Astrid JOUANJEAN, M. Albert ALFANDARI, Mme Sophie LEVASSEUR,

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Valérie COLAROSI pouvoir à Mme MAZUREK
M. Prima PUCA pouvoir à M. Stéphane CARTEADO
M. Fabien PIVETTE pouvoir à M. Nicolas LHERBIER
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à Mme Rolande REBYFFE
Mme Corinne VASSEUR pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à M. Albert ALFANDARI

Absentes :

Mme Nathalie CHABLE
Mme Nathalie JULIAT
M. Christian MIGLIAVACCA
Mme Christine VISINE

Secrétaire de séance : M. Nicolas LHERBIER,

20241912-51 : Décision modificative budgétaire n° 1 – Budget Ville

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2024 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

Section Fonctionnement : +59 320 €

En dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 012 : articles 6411 – 6451 – 6453 – 64131

Ajustement de crédits : + 40 000 €

Plusieurs agents placés en situation d'indisponibilité physique ont été réintégrés au sein des services avant le terme de leurs congés avec le bénéfice d'une rémunération à plein traitement. Lors de la préparation budgétaire il n'avait pas été prévu que la situation statutaire de ces personnels évolue.

En recettes de fonctionnement

- Chapitre 013 : article 6419

Augmentation des crédits : + 59 320 €

On constate un excédent par rapport aux prévisions budgétaires des montants de remboursement par l'assurance statutaire des rémunérations du personnel en indisponibilité. Ce montant correspond aux rémunérations supplémentaires constatées dans le chapitre 012 après la réintégration des agents.

Opérations d'ordre entre sections de fonctionnement et d'investissement

Chapitre 042 – Chapitre 040 (+ 19 320 €)

- Chapitre 042 : article 6811 – Chapitre 040 : articles 28152...

Augmentation des crédits pour la couverture des dotations aux amortissements. Depuis l'application du référentiel comptable M57, l'amortissement prorata temporis devenant la règle les immobilisations doivent être intégré dans l'exercice budgétaire courant et non plus dans l'exercice annuel suivant.

Dès lors il y a lieu de modifier en fin d'année les inscriptions budgétaires en fonction des immobilisations effectuée au cours de l'exercice (+ 19 320 €).

Section d'Investissement : + 98 802 €

En dépenses d'investissement :

- *Chapitre 21 : article 2158*

Augmentation des prévisions de dépenses d'investissement pour l'exercice 2024 (+ 59 061 €)

Opérations d'ordre au sein de la section d'investissement

- *Chapitre 041 (+39 741 €) article 45812 ...*

La commune a conduit des travaux d'enfouissement de réseaux rue des Martyrs et a porté les investissements au bénéfice de l'opérateur télécom Orange. En conséquence, il y a lieu d'inscrire dans le budget le montant de ces dépenses de manière à ce qu'elles n'impactent pas le patrimoine communal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement ses articles L.2121-29, L.2311-1, et L 2342-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 20240703-10 du 7 mars 2024 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2024,

Considérant que le Conseil municipal peut être amené, en cours d'exercice budgétaire, à modifier ses prévisions budgétaires en adoptant des décisions modificatives,

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des crédits supplémentaires sur certains chapitres au budget Commune de l'exercice 2024,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 11 décembre 2024,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (25 voix POUR dont 6 pouvoirs),

ADOPTÉ la décision modificative budgétaire n°1 pour le budget de la commune pour l'exercice 2024 comme suit.

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
012 - Charges de personnel et frais assimilés			
64111 - Rémunération principale	20 000,00 €	013 - Atténuations de charges	
6453 - Cotisations aux caisses de retraites	5 000,00 €	6419 - Remboursements sur rémunérations pers	59 320,00 €
6451 - Cotisations URSSAF	5 000,00 €		
64131 - Rémunérations non titulaires	10 000,00 €		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections			
6811(ordre) Dot. amort. immos incorporelles	19 320,00 €		
Total	59 320,00 €	Total	59 320,00 €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
041 Opérations patrimoniales		041 Opérations patrimoniales	
45812(ordre) ENFOUISSEMENT RESEAUX F	39 741,00 €	2315(ordre) Installations, matériel et outillages te	39 741,00 €
		040 Opérations d'ordre de transfert entre section	
		2802- Frais liés à la réalisation de document	3 100,00 €
		281568- Autre matériel et outillage d'incendie	210,00 €
		281578 - Autre matériel technique	2 800,00 €
		28181- Installations générales, agencements, amé	710,00 €
		281828 - Autres matériels de transport	2 400,00 €
		281838 - Autre matériel informatique	3 000,00 €
		281841 - Matériel de bureau et mobilier scolaire	3 500,00 €
		28185 - Matériel de téléphonie	500,00 €
		28188 - Autres immobilisations	3 100,00 €
21 Immobilisations corporelles		45 Opération pour compte de tiers	
2158 - Autres installations, matériel et outillage te	59 061,00 €	45822 ENFOUISSEMENT RESEAUX RUE DI	39 741,00 €
Total	98 802,00 €	Total	98 802,00 €

Pour extrait conforme
Champagne sur Oise, le 20 décembre 2024

Le Maire,

Stéphane CARTEADO



Date de convocation : 13/12/2024

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 25

Dont pouvoirs : 6

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication »

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 29
 Nombre de suffrages exprimés : 25
 VOTES :
 Pour : 25
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 13/12/2024

Présenté par Le Maire (1),
 A Champagne-sur-Oise, le 19/12/2024

Le Maire,



Stéphane CARTEADO

Délibéré par l'assemblée Le conseil municipal (2), réunie en session
 A Champagne-sur-Oise, le 19/12/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante Le conseil municipal (2),(3).

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/12/2024, et de la publication le 20/12/2024
 A Champagne-sur-Oise, le 20/12/2024

- (1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
- (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le Maire,



Stéphane CARTEADO